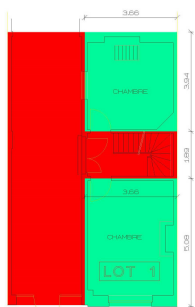
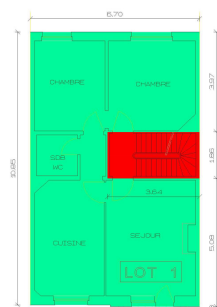


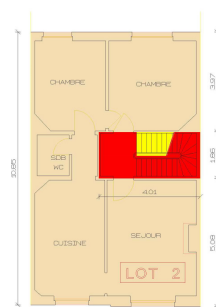
SOUS-SOL



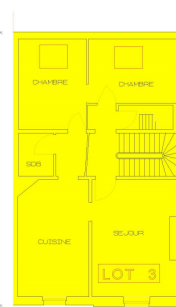
REZ-DE-CHAUSSEE



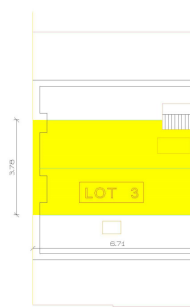
PREMIER ETAGE



DEUXIEME ETAGE



TROISIEME ETAGE



GRENIER

CALCUL DES MILLIEMES				
LOT	SITUATION	DESTINATION	SURFACES	MILLIEMES
LOT 1	REZ-DE-CHAUSSEE + PREMIER ETAGE + SOUS-SOL	LOGEMENT + BALCON + CAVE	33,02 m ² + 66,23 m ² + 1,44 m ² + 14,55 m ²	403/1000
LOT 2	DEUXIEME ETAGE	LOGEMENT	65,54 m ²	251/1000
LOT 3	TROISIEME ETAGE + GRENIER	LOGEMENT + GRENIER	73,02 m ² + 24,79 m ²	319/1000
CAVE 1	SOUS-SOL	CAVE	3,14 m ²	5/1000
CAVE 2	SOUS-SOL	CAVE	2,34 m ²	4/1000
CAVE 3	SOUS-SOL	CAVE	11,59 m ²	18/1000



10^e Division - Section E - n^o 70 o 7

Plan levé et dressé par : SPRL BETOP / Baudouin DUFORA Avenue de Beaulieu, 8/33 1160 Bruxelles Tél/Fax : 02/269 66 35 091 : 0478/26 34 64	COMMUNE DE SCHAERBEEK RUE MASUL, 216 REPARTITION DES LOCAUX CALCUL DES MILLIEMES Echelle : 1/100 Date : le 10 septembre 2019
--	---

RAPPORT JUSTIFICATIF

L'an deux mille dix-neuf, le 10 septembre,

Je soussigné Baudouin DUFORA, géomètre-expert, assermenté près le Tribunal de Première Instance de Namur, agissant au nom de la SPRL BETOP, dont les bureaux sont établis à 1160 Bruxelles, avenue de Beaulieu, 8/33;

Déclare avoir procédé à la détermination des quotités d'un bien situé à 1030 Bruxelles (Schaerbeek), rue Masul, 216, en tenant compte des éléments suivants :

- les surfaces des différents lots sont les surfaces privatives calculées en incluant les murs extérieurs sur toute leur épaisseur, les murs mitoyens sur la moitié de leur épaisseur et les murs vers les communs et vers les autres lots privative également sur la moitié de leur épaisseur;
- pondérations : appartements : 100 %
appartement 3^e étage : 90 %
grenier : 70 %
balcon : 10 %
caves : 40 %

Et au vu de tout, j'ai dressé le présent procès-verbal, à Bruxelles, à la date ci-dessus.

Baudouin DUFORA